



PRESSE ECRITE ET PHOTOGRAPHIQUE

Qui peut être accrédité ?

Conformément au « Guide de la presse écrite et photographique du CIO », l'accréditation est attribuée :

- ❑ « *uniquement et exclusivement à des professionnels des médias pouvant justifier de leur qualité par le biais d'une carte professionnelle* ».
- ❑ « *Ces personnes doivent être membres d'une ou plusieurs organisations de presse* ».

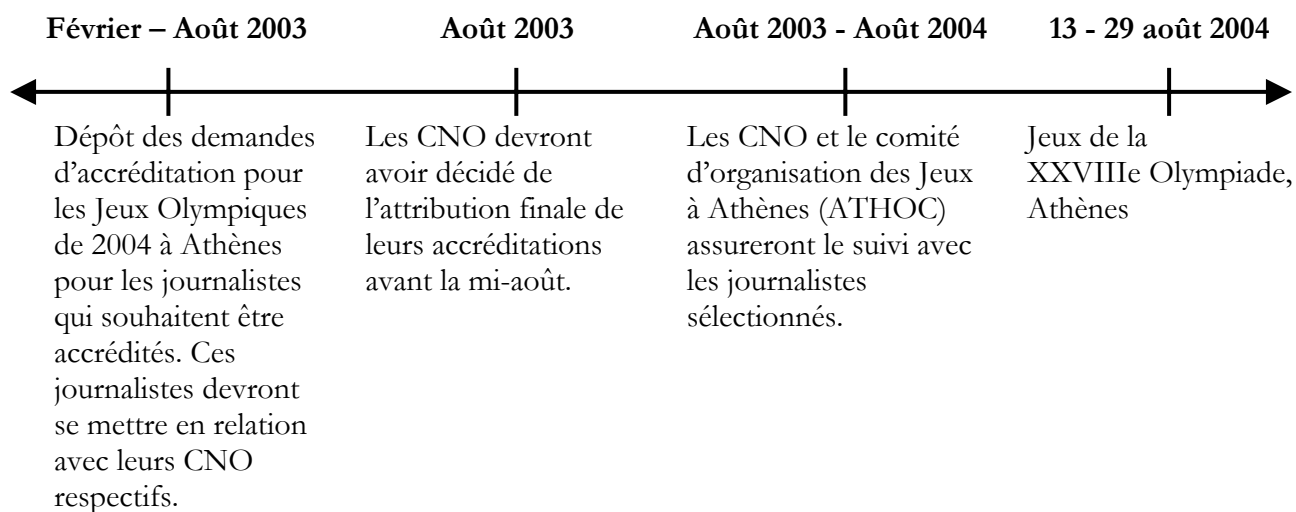
Si vous répondez aux critères susmentionnés, comment déposer votre demande d'accréditation ?

Tous les membres de la presse écrite et photographique, y compris les journalistes et photographes indépendants, qui répondent aux critères susmentionnés et souhaitent déposer une demande d'accréditation afin de rendre compte des Jeux Olympiques devront se mettre en relation avec leurs Comités Nationaux Olympiques (CNO) respectifs. Chaque CNO s'est vu attribuer un quota d'accréditations à répartir parmi les représentants de sa presse nationale.

Coordonnées des CNO

Les journalistes travaillant à l'étranger devront prendre contact avec le Comité National Olympique du pays où est basée leur organisation de presse.

ÉCHEANCES



Contact :

Si vous avez des questions concernant la procédure d'accréditation pour les Jeux Olympiques de 2004 à Athènes, n'hésitez pas à [prendre contact avec nous](#).

Si vous avez des questions concernant les services de presse à Athènes (sur l'hébergement par exemple), merci de vous mettre en relation avec le département de l'ATHOC chargé des opérations de presse, à l'adresse suivante : mediaservices@athens2004.com

Fax hébergement presse : +30 210 344 1043